



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-05-31_2343

Tarifs des équipements culturels
de l'Établissement Public Territorial
pour l'année 2021/2022

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUZ Anissa	Représentée	M. Guillaumot	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-		
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-		
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moulhi	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-		
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-		
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-		
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-		
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-		
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-		
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

2343

1/4

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-		
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-		
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-		
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-		
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-		
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-		
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz	P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2340 à 2362	28	48	76

Exposé des motifs

Les équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre - conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique, école d'art Camille Lambert, médiathèques, cinéma La Tournelle, Sud-Est théâtre – voient habituellement leurs tarifs revalorisés chaque année pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

L'année 2021, tout comme l'année 2020, est marquée par la crise sanitaire ; l'épidémie de Covid-19 est à l'origine d'une crise économique qui affecte durablement le pouvoir d'achat des familles.

A titre exceptionnel, afin de tenir compte de la situation particulière liée à l'épidémie de Covid-19, l'Etablissement Public Territorial propose, pour la deuxième année consécutive, la reconduction à l'identique de tous les tarifs pour la saison 2021/2022.

Quelques ajustements sont toutefois proposés :

- Le tarif CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement supérieur) n'évolue pas mais il est désormais intégré dans la grille des tarifs des conservatoires.
- L'Ecole d'Art Camille Lambert propose désormais un paiement en trois fois, au trimestre, et non plus en deux fois, au semestre, ceci afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui des conservatoires.
- Un tarif conférence est créé pour le Théâtre de Villeneuve Saint-Georges, en lien avec la mise en place d'une nouvelle proposition pour le public.
- Il est proposé un passage progressif à la gratuité pour les impressions et photocopies faites par les usagers dans les médiathèques.
- Il est proposé l'harmonisation des règles et des tarifs pour les documents, jeux et tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et ludothèques.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2017-11-07_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, l'entretien, et le fonctionnement des équipements culturels et socioculturels ;

Vu la délibération n°2020-06-23_1824 fixant les tarifs des équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial, pour l'année 2020/2021 ;

Considérant la volonté de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de ne pas augmenter les tarifs des équipements culturels pour la saison 2021/2022, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19 qui a provoqué une crise économique affectant le pouvoir d'achat des familles ;

Considérant la simplification résultant pour l'Ecole d'Art Camille Lambert d'un paiement au trimestre et non plus au semestre ;

Considérant la nécessité de créer un tarif conférence pour le théâtre de Villeneuve Saint-Georges ;

Considérant la volonté de proposer désormais la gratuité des impressions et des photocopies dans le plus grand nombre de médiathèques du réseau ;

Considérant le souhait d'harmoniser les règles et les tarifs relatifs aux documents, jeux, tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et les ludothèques ;

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la reconduction des tarifs des équipements culturels pour la saison 2021/2022, tels qu'annexés à la présente.
2. Approuve le principe du paiement au trimestre pour les usagers de l'Ecole d'Art Camille Lambert.
3. Approuve la création d'un tarif conférence pour le théâtre de Villeneuve Saint-Georges.
4. Approuve la suppression progressive des tarifs d'impression et de photocopie dans le réseau des médiathèques.
5. Approuve l'harmonisation des règles et des tarifs relatifs aux documents, jeux et tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et ludothèques.
6. Approuve le fait que ces tarifs s'appliquent aux habitants et aux salariés du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 76

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 07 juin 2021
ayant été publiée le 08 juin 2021



Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

MUSIQUE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)
S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)
sauf éveil, initiation
Concours d'entrée cycles spécialisés/CPES (élèves extérieurs)
non remboursable mais déductible des droits d'inscription

EPT
Hors EPT
Tarif unique

30 €
55 €
30 €
6,80 €
18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2021/2022**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement	397,00 €	771,00 €
	Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	500,00 €	500,00 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1	187,00 €	545,00 €
	Cycle 2	225,00 €	545,00 €
	Cycle 3, Cycle spécialisé	277,00 €	545,00 €
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans	493,00 €	771,00 €
Pratique d'ensemble (si pratique unique)		36,00 €	36,00 €

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Les droits d'inscription sont habituellement payés lors de l'inscription administrative ; ces frais payés par tous restent acquis à l'établissement public territorial et ne sont pas remboursables. Exceptionnellement, les droits d'inscription ne seront pas perçus à l'inscription, dans l'attente de connaître les conditions de réalisations de la saison 2021/2022 dans le contexte de crise sanitaire.

Les droits de scolarité sont facturés au trimestre selon les modalités prévues dans le règlement intérieur du conservatoire : ils sont dus dès lors qu'un trimestre est commencé.

Ils ne donnent lieu à remboursement, au prorata temporis, qu'en cas de déménagement en cours d'année et sur production de justificatif, en cas d'absence prolongée pour raison médicale motivée, sur production de justificatif et après un mois d'arrêt total des cours, en cas d'absence prolongée d'un professeur et après un mois d'arrêt total des cours.

Une dégressivité des tarifs sera appliquée en fonction des tranches de quotients familiaux fixées par les villes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif. L'application de cette dégressivité fera l'objet d'un remboursement par lesdites communes sur présentation d'un mémoire.

Pour les prêts d'instruments, une participation forfaitaire annuelle, facturée au trimestre, est à verser par le bénéficiaire du prêt et s'élève à :

- 45 € par instrument et par an, pour les instruments à cordes (guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse....) ;
- 100 € par instrument, pour les instruments à vent (flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, tuba, saxophone...).

Annexe 1 - Conservatoires du Val-de-Bièvre - Danse

DANSE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT **30 €**

Hors EPT **55 €**

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)
sauf éveil, initiation

Sans objet

Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs)
non remboursable mais déductible des droits d'inscription

18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2021/2022**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

THEATRE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT 30 €

Hors EPT 55 €

Tarif unique 30 €

CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)

Sans objet

Concours d'entrée CPES (élèves extérieurs)

18 €

non remboursable mais déductible des droits d'inscription

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2021/2022**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	268,00 €	771,00 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	324,00 €	771,00 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	397,00 €	771,00 €
	Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	500,00 €	500,00 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et CPES)	493,00 €	771,00 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	114,00 €	331,00 €
	Tarif 2	133,00 €	331,00 €
	Tarif 3	163,00 €	331,00 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	262,00 €	331,00 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur en dessous de 0,5 : entier inférieur

Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2021/2022			
Réseau des conservatoires de Musique, Danse et Théâtre des Portes de l'Essonne - Grand-Orly Seine Bièvre			
Tarif annuel (calculé sur la base des revenus de l'année N-1)			
Quotient	Forfaits		Options
	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	
Quotient A	94,00 €	112,00 €	60,00 €
Quotient B	112,00 €	130,00 €	68,00 €
Quotient C	131,00 €	160,00 €	81,00 €
Quotient D	162,00 €	191,00 €	98,00 €
Quotient E	193,00 €	227,00 €	116,00 €
Quotient F	229,00 €	274,00 €	135,00 €
Quotient G	277,00 €	324,00 €	167,00 €
Quotient H	327,00 €	387,00 €	196,00 €
Quotient I	391,00 €	458,00 €	233,00 €
Quotient J	463,00 €	550,00 €	281,00 €
Quotient K	555,00 €	652,00 €	334,00 €
Quotient L	652,00 €	787,00 €	398,00 €
Elèves ne résidant pas sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	1 131,00 €	1 344,00 €	679,00 €
Droit d'inscription (annuel – non remboursable) par foyer inscrit			15,00 €
Le tarif au quotient s'applique au personnel du territoire de l'ex CALPE et des communes qui la composent*. Une dérogation est accordée aux élèves essonnien pratiquant un instrument rare ou inscrits en 3ème cycle			
L'inscription est annuelle : l'année entière est due même en cas d'abandon en cours d'année (<i>sauf dispositions particulières prévues par le règlement intérieur</i>).			
Le tarif est annuel. Le règlement par trimestre n'est qu'une facilité de paiement. Un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours d'année ou en cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement pour raisons techniques.			
Le forfait comprend la formation musicale (FM) et instrumentale (FI) ainsi que les pratiques collectives associées au parcours de formation, dans la limite des places disponibles. Dans le cadre du parcours personnalisé, la tarification au forfait reste appliquée.			
L'option correspond à l'une des activités suivantes seule : danse, deuxième instrument, éveil et initiation, formation musicale, théâtre, ateliers, musique de chambre.			
Réduction pour inscription multiple d'élèves de moins de 21 ans d'une même famille. Cette réduction est appliquée après classement des enfants par ordre dégressif des coûts d'inscription. Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier du tarif moins de 21 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité. La réduction n'est pas applicable pour le tarif unique.	Pour le 1er enfant		Plein tarif
	Pour le 2ème enfant		-20%
	Pour les enfants suivants		-50%
Atelier de musique ancienne, préparation à l'option musique au bac, activités "chant choral", culture musicale du XX ^s , analyse, orchestre symphonique, big band ...			Tarif unique : Option A
Activité ponctuelle hors forfait : centre de ressources, atelier ponctuel, session de musique de chambre			Tarif Option calculé au prorata du nombre de cours
Elève des Classes à Horaires Aménagés des collèges Delalande et Buisson, uniquement pour les disciplines enseignées dans le cadre du partenariat EN / CRI	Sur attestation de présence		Gratuité
Elève et membre des ensembles d'harmonie du territoire des Portes de l'Essonne* (pour l'instrument pratiqué dans le cadre de l'Harmonie)			Droit d'inscription uniquement
Elève ne résidant pas sur le territoire des Portes de l'Essonne* et membre de « l'Ensemble Choral des Portes de l'Essonne »			Tarif : Quotient L
Personnel de l'Education Nationale travaillant sur le territoire des Portes de l'Essonne*	Sur justificatif		

* par application des dispositions inchangées de la délibération du conseil communautaire des Portes de l'Essonne en date du 2 juillet 2015

TARIFS CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur)

Tarif unique pour les élèves EPT ou hors EPT

Droit d'inscription	30 €
Frais de scolarité	500 €

CONSERVATOIRE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2021/2022

Tranches 1 à 5	Formation musicale seule Eveil musical	116,00 €
	Forfait cursus instrumental	149,00 €
	Forfait cursus piano	175,00 €
	Forfait cursus : Chant	162,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	104,00 €
Tranche 6	Formation musicale seule Eveil musical	141,40 €
	Forfait cursus instrumental	180,00 €
	Forfait cursus piano	211,00 €
	Forfait cursus : Chant	193,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	125,00 €
Tranche 7	Formation musicale seule Eveil musical	169,00 €
	Forfait cursus instrumental	214,00 €
	Forfait cursus piano	249,00 €
	Forfait cursus : Chant	230,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	149,00 €
Tranche 8	Formation musicale seule Eveil musical	191,00 €
	Forfait cursus instrumental	245,00 €
	Forfait cursus piano	287,00 €
	Forfait cursus : Chant	264,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	172,00 €
Tranche 9	Formation musicale seule Eveil musical	229,00 €
	Forfait cursus instrumental	292,00 €
	Forfait cursus piano	341,00 €
	Forfait cursus : Chant	314,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	204,00 €
Tranches 10 et 11	Formation musicale seule Eveil musical	255,00 €
	Forfait cursus instrumental	326,00 €
	Forfait cursus piano	379,00 €
	Forfait cursus : Chant	349,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	227,00 €

Pratique collective tarif unique	Chorale - Théâtre - Orchestres - Ateliers Pour toute inscription à l'une de ces disciplines hors forfait	33,00 €
-----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Hors EPT	Formation musicale seule Eveil musical	503,00 €
	Forfait cursus instrumental	646,00 €
	Forfait cursus piano	749,00 €
	Forfait cursus : Chant	693,00 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	361,00 €

Le paiement peut se faire en une fois ou bien en deux fois.

Médiathèque de Villeneuve Saint-Georges - Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2021/2022

Frais de reproduction des documents au sein des médiathèques

Le réseau des médiathèques de Villeneuve-Saint-Georges est composé de la médiathèque René-Fallet, de la médiathèque Jean-Ferrat et du médiabus. L'inscription y est gratuite pour tous.

- En cas de perte d'un document non soumis à des droits de prêts et de consultations spécifiques, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document ne peut être remplacé à l'identique ou si l'utilisateur ne se manifeste pas après trois lettres de rappel, un remboursement au prix actualisé est demandé à l'emprunteur.

<u>TARIFS APPLICABLES</u>	
Document non rendu ou détérioré (livres, CD audio, jeux de société)	Remboursement au prix actualisé selon le catalogue fournisseur
Document non rendu ou détérioré (DVD, DVD-Rom)	Remboursement forfaitaire de 30 €
Remplacement de carte de lecteur perdue	1,30 €
Photocopie et impression A4 noir et blanc	0,10 €
Photocopie et impression A4 couleur	0,65 €
Photocopie et impression A3 noir et blanc	0,35 €
Photocopie et impression A3 couleur	1,30 €
Carte de photocopie vierge (chargement par 10 copies)	1 €
Remboursement liseuse ou tablette tactile non rendue ou détériorée	Remboursement au prix actualisé selon le catalogue fournisseur

Sud-Est Théâtre de Villeneuve Saint Georges

Tarifs en vigueur pour la saison 2021/2022

1. Établissements scolaires

		2021/2022
		Tarif proposé
Établissements VSG et EPT	Films	Gratuit
	Visites d'expositions	2 €
	Spectacles	
	<i>Maternelles/Élémentaires</i>	3.5 €
	<i>Collèges/lycées</i>	4 €
Établissements hors EPT	Films	Gratuit
	Visites d'expositions	3 €
	Spectacles	
	<i>Maternelles/Élémentaires</i>	6 €
	<i>Collèges/lycées</i>	8 €

* La priorité est accordée aux établissements villeneuvois.

Chaque élève ayant assisté à une représentation sur le temps scolaire est invité lorsqu'il revient voir le même spectacle lors d'une représentation tout public (afin de lui permettre de revenir en famille).

2. Spectacles tout public

		2021/2022
		Tarif proposé
Spectacles tout public	Tarif plein	20 €
	Tarif réduit	10 €
Spectacles familiaux et spectacles ayant lieu dans la cafeteria	Tarif plein	8 €
	Tarif réduit	4 €
	Tarif très réduit (enfants de moins de 3 ans)	3 €
Spectacle Festi'Val de Marne	Tarif plein	20 €
	Tarif réduit	12 €
Tarif partenaires (Sur signature d'une convention)	Tarif unique	8 €

Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les personnes de plus de 65 ans, les personnes non-imposables, les familles nombreuses, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

3. Abonnements

		2021/2022
		Tarif proposé
Abonnement 4 spectacles	Tarif plein	60 €
	Tarif réduit	38 €
Abonnement 6 spectacles	Tarif plein	87 €
	Tarif réduit	55 €
Abonnement 10 spectacles	Tarif plein	140 €
	Tarif réduit	90 €

Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les personnes de plus de 65 ans, les personnes non-imposables, les familles nombreuses, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

4. Conférences

Conférence	Tarif unique 5 €
------------	------------------

Tarifs Cité des Arts de Viry-Chatillon
Tarifs en vigueur pour la saison 2021/2022

MUSIQUE		
	Individuel	Collectif
Tarif minimum	85,40 €	52,60 €
Tarif maximum	353,50 €	161,60 €
Extérieurs	808,00 €	505,00 €

Prêt d'instruments : gratuit

DANSE		
	Cours collectifs 45 à 60 minutes	Cours collectifs 75 à 90 minutes
Tarif minimum	52,60 €	80,50 €
Tarif maximum	161,60 €	262,60 €
Extérieurs	505,00 €	606,00 €

ARTS PLASTIQUES		
	Cours collectifs enfants, jeunes moins de 18 ans Peinture, Sculpture	Cours collectifs Adultes Peinture - Sculpture
Tarif minimum	52,60 €	60,60 €
Tarif maximum	161,60 €	171,70 €
Extérieurs	505,00 €	555,50 €

THEATRE		
	Cours collectifs enfants, jeunes moins de 18 ans	Cours collectifs Adultes 3 heures
Tarif minimum	52,60 €	80,50 €
Tarif maximum	161,60 €	323,20 €
Extérieurs	505,00 €	606,00 €

PRATIQUES COLLECTIVES

Au sein de la cité des Arts, les pratiques suivantes :

- Orchestre d'harmonie
- Orchestres 1er cycle
- Orchestre 2ème cycle
- Orchestre symphonique

- Ensembles de clarinettes
- Ensembles de cuivres
- Ensembles de flûtes traversières
- Ensembles de guitares
- Ensembles de percussions
- Quatuor de saxophones
- Ateliers
- Ateliers de découvertes
- Chorale d'enfants
- Chorale d'adolescents
- Chorale d'adultes
- Musique de chambre

Sont considérées comme des pratiques collectives et soumises à la tarification suivante :

- Gratuité pour les élèves inscrits à la Cité des Arts.

- Forfait annuel de 21.80 € pour toute personne non inscrite à la Cité des Arts.

CONFERENCES HISTOIRE DE L'ART

Les conférences d'histoire de l'art sont incluses dans l'offre de la Cité des Arts (hors enseignement artistique)

Le cycle de conférence d'histoire de l'art est soumis à tarification à hauteur de **51,50 € le forfait de 8 conférences**

Modalités de mise en œuvre :

- Inscription préalable pour le cycle de 8 conférences,
- Application d'un forfait fixe de 51,50 € quel que soit le nombre de séances fréquentées,
- Paiement effectué par le versement de la totalité du forfait lors de l'inscription,
- Application d'une réduction de 50 % pour une inscription à partir du 15 février 2020,
- La participation sera rattachée à la facturation de la Cité des Arts.

PRECISIONS SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA PRATIQUE DES COURS DISPENSES DANS LE CADRE DE LA CITE DES ARTS A VIRY-CHATILLON :

Application d'une tarification individualisée pour l'ensemble des prestations et calculée de la manière suivante :

- Taux d'effort = (tarif maximum - tarif minimum) / (QF plafond – QF plancher),
- Tarif = tarif minimum + (QF usager – QF plancher)*taux d'effort.

Le quotient familial retenu pour le calcul des prestations est celui calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et sera directement demandé auprès de cette administration ou auprès des familles bénéficiaires de prestations familiales.

Pour les familles non bénéficiaires de prestations familiales de la CAF, le mode de calcul du quotient familial (QF) sera identique et effectué comme suit :

- $QF = (\text{Revenus nets annuels perçus} / 12) + \text{Prestations Familiales mensuelles} / \text{Nombre de parts}$.

Étant précisé que le nombre de parts est déterminé comme suit :

- Le ou les parents : 2 parts,**
- Les deux premiers enfants : 0,5 part chacun,**
- Le 3^{ème} enfant : 1 part,**
- Les enfants supplémentaires à partir du 4^{ème} : 0,5 part,**
- Les enfants handicapés : +0,5 part,**

Il est précisé que le quotient familial plancher et le quotient familial plafond retenus pour l'ensemble des prestations sont les suivantes :

QF PLANCHER 300

QF PLAFOND 1800

Il est précisé également que le prêt d'instruments de la Maison de la Musique aux élèves du Conservatoire est assuré à titre gratuit.

Les autres modalités d'application de la grille tarifaire de la Cité des Arts sont ainsi fixées :

- *Application du quotient familial en cours de validité,*
- *Application d'un forfait fixe pour les autres usagers n'habitant pas le territoire Grand-Orly Seine Bièvre*
- *Application du quotient familial et réduction de 50% sur le tarif des cours de la Maison de la Musique, pour les élèves participant régulièrement à l'Harmonie de Viry-Chatillon,*
- *Application d'une réduction de 20% sur les tarifs à partir de l'inscription à un deuxième cours de la Cité des Arts (Maison du Théâtre, Maison de la Danse, Maison des Arts Plastiques, Maison de la Musique) quel que soit son lieu de domicile,*
- *Application d'une réduction de 20% à partir de la deuxième inscription à la Cité des Arts (Maison du Théâtre, Maison de la Danse, Maison des Arts Plastiques, Maison de la Musique) au sein d'une même famille, quel que soit son lieu de domicile,*
- *Application d'une réduction de 20% sur les stages de pratiques artistiques pour les titulaires du « Pass'Jeunes » de la ville de Viry Chatillon,*
- *Inscription réalisée pour l'ensemble de l'année,*
- *Les droits annuels de scolarité sont facturés chaque trimestre avec un premier versement de 50% puis deux versements de 25% chacun,*
- *Pour toute nouvelle inscription, les deux premières séances sont considérées comme cours d'essai,*
- *En cas d'abandon après ces deux cours d'essai, les droits de scolarité ne seront pas dus, sous réserve :*
 - *D'une demande d'annulation écrite avant le 15 octobre de l'année,*
 - *Ou dans les 15 jours qui suivent les deux cours d'essai, en cas d'inscription en cours d'année.*

Tout abandon de l'activité signalé, par écrit, avant le 31 décembre 2021 dispensera du solde de la facture,

- **En cas d'abandon de l'activité en cours d'année pour cause de déménagement ou maladie, remboursement au prorata des présences de l'élève aux cours, sur présentation d'une attestation ou d'un certificat médical,**
- **Application d'une réduction de 50% sur les tarifs, pour les inscriptions à compter du 15 février 2020.**

TARIFS RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LUDO-BIBLIOTHEQUES DE VIRY-CHATILLON 2021/2022

Le réseau des bibliothèques, formé par la Médiathèque, la bibliothèque de proximité Montesquieu et la Ludo-bibliothèque Emile-Bayard, propose une offre de collections, de services et d'actions culturelles à destination des Castelvirois.

Conditions d'inscription et modalités de mise en œuvre :

1. **Gratuité** pour tous en matière d'accès et de consultation des documents, des espaces lecture, multimédia, images et sons.
2. **Gratuité** pour les Castelvirois et les élèves scolarisés à Viry-Chatillon, ainsi que les habitants du Grand Orly Seine Bièvre, pour le prêt des collections de la Médiathèque, de la bibliothèque Montesquieu et de la Ludothèque-bibliothèque (livres, revues, partitions, jeux, tous documents visuels, sonores) et l'accès aux ressources numériques.
3. **Droit annuel d'inscription** forfaitaire pour les usagers n'habitant pas le territoire du Grand Orly Seine Bièvre (tarif unique pour toutes tranches d'âge) fixé à **58 €**.
4. **Participation en cas de perte ou de non restitution d'un document, d'un jeu, d'un costume :**

En cas de perte d'un document, d'un jeu, d'un costume, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document, jeu, costume ne peut être remplacé à l'identique ou si l'utilisateur ne se manifeste pas suite à la non restitution d'un document, un remboursement sera demandé.

Si ledit document est soumis au droit de l'audiovisuel (vidéo, cassette, dvd ou cédérom), un remboursement forfaitaire de 50 € sera demandé.

Nous intégrons dans le montant forfaitaire de remboursement une partie des coûts de gestion pour la collectivité des rappels et de la facturation faits aux usagers.

DOCUMENTS	Montant du remboursement
VIDEO, CASSETTE, DVD OU CEDEROM si soumis au droit de l'audiovisuel	50,00 €
ALBUM	25,00 €
BD	25,00 €
CD	25,00 €
ROMAN	25,00 €
PARTITION	25,00 €
DOCUMENTAIRE	25,00 €
LIVRE CD	25,00 €
POCHE	25,00 €
MANGA	25,00 €
JOUETS	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
COSTUME	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
INSTRUMENT DE MUSIQUE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
JEUX DE SOCIETE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
TABLETTE NUMERIQUE OU LISEUSE PERDUE OU DETERIORIEE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur

Tarifs réseau des médiathèques et des ludothèques des Portes de l'Essonne 2021/2022

L'adhésion au réseau des médiathèques et des ludothèques des Portes de L'Essonne (Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Morangis), pour le public résidant, travaillant ou étudiant sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre est gratuit.

En cas de non-retour des documents dans les délais impartis et après trois rappels envoyés, il est émis un titre de recettes cumulant forfaitairement les coûts des documents empruntés

La grille des tarifs applicable à compter du 1er septembre 2021 dans les médiathèques et les ludothèques du réseau est la suivante :

	Grand-Orly Seine Bièvre	Hors du périmètre Grand-Orly Seine Bièvre
Inscription annuelle	Gratuit	Gratuit
Accès internet	Gratuit	Gratuit
Prêt de documents	Gratuit	40 €
Photocopies/impressions N&B		
- A4 R/V	Gratuit	Gratuit
- A3 R/V	Gratuit	Gratuit

Participation en cas de perte ou de non restitution d'un document, d'un jeu, d'un costume :

En cas de perte d'un document, d'un jeu, d'un costume, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document, jeu, costume ne peut être remplacé à l'identique ou si l'utilisateur ne se manifeste pas suite à la non restitution d'un document, un remboursement sera demandé.

Si ledit document est soumis au droit de l'audiovisuel (vidéo, cassette, dvd ou cédérom), un remboursement forfaitaire de 50 € sera demandé.

Nous intégrons dans le montant forfaitaire de remboursement une partie des coûts de gestion pour la collectivité des rappels et de la facturation faits aux usagers.

DOCUMENTS	Montant du remboursement
VIDEO, CASSETTE, DVD OU CEDEROM si soumis au droit de l'audiovisuel	50,00 €
ALBUM	25,00 €
BD	25,00 €
CD	25,00 €
ROMAN	25,00 €
PARTITION	25,00 €
DOCUMENTAIRE	25,00 €
LIVRE CD	25,00 €
POCHE	25,00 €
MANGA	25,00 €
JOUETS	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
COSTUME	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
JEUX DE SOCIETE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
TABLETTE NUMERIQUE OU LISEUSE PERDUE OU DETERIORIEE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur

Ecole et Espace d'Art Contemporain Camille Lambert à Juvisy-sur-Orge

Tarifs annuels 2021/2022

Quotient	Tarif annuel		15 séances	
	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans
Quotient A	70,00 €	80,00 €	39,00 €	45,00 €
Quotient B	80,00 €	95,00 €	45,00 €	57,00 €
Quotient C	95,00 €	111,00 €	57,00 €	65,00 €
Quotient D	111,00 €	128,00 €	65,00 €	74,00 €
Quotient E	128,00 €	153,00 €	74,00 €	86,00 €
Quotient F	153,00 €	180,00 €	86,00 €	104,00 €
Quotient G	180,00 €	211,00 €	104,00 €	120,00 €
Quotient H	211,00 €	244,00 €	120,00 €	141,00 €
Quotient I	244,00 €	291,00 €	141,00 €	172,00 €
Quotient J	291,00 €	340,00 €	172,00 €	198,00 €
Quotient K	340,00 €	399,00 €	198,00 €	235,00 €
Quotient L	399,00 €	467,00 €	235,00 €	281,00 €
Elèves ne résidant sur le territoire de l'EPT	467,00 €	492,00 €	281,00 €	287,00 €

1 kg de terre (faïence et grès)	2,00 €
1kg de porcelaine	5,00 €

	Tarif normal	Elève de l'école d'art
Stage particulier hors cursus avec intervention d'artiste	62,00 €	29,00 €

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Pratique d'un deuxième atelier	-50%	sur le tarif d'un atelier
Pratique d'un troisième atelier	-75%	
« Réduction pour inscription multiple d'élèves d'une même famille (foyer fiscal) . Cette réduction est appliquée après classement des élèves par ordre dégressif des coûts d'inscription. Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier du tarif moins 21 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité. »	Pour le 1er élève	Plein tarif
	Pour le 2ème élève	-20%
	Pour les élèves suivants	-50%

« Les élèves de moins **de 26 ans** en préparation à l'entrée dans les écoles d'art ont accès gratuitement à certains ateliers. Pour les élèves participant à l'atelier préparatoire à l'entrée aux écoles d'art, le tarif au quotient est appliqué aux résidents et aux non-résidents de l'EPT. »

L'inscription est annuelle : l'année entière est due même en cas d'abandon en cours d'année (sauf pour la première année). Le tarif est annuel. Le règlement pourra se faire par trimestre. Un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours d'année et en cas de fermeture exceptionnelle pour raisons techniques.

Cinéma La Tournelle à L'Haÿ-les-Roses - Tarifs en vigueur pour la saison 2021/2022

Séance cinéma

- Plein tarif : 6.20 €
- Tarif réduit : 5 €
- Tarif KinoKids : 4.20 €
- Tarif groupe : 3 €
- Tarif évènement : 4.20 €
- Tarif Ciné Tétine : 3.50 €
- Carte d'abonnement : 40 € pour 10 séances, Valable 1 an

Supplément séance projection en 3D

- Plein tarif : supplément de 2 €
- Tarif réduit : supplément de 1 €
- Carte d'abonnement : supplément de 1 €

CONDITIONS TARIFAIRES :

Tarif réduit

1. Sur présentation d'un justificatif pour les publics suivants : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, carte famille nombreuse, personnes handicapées et accompagnateur, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, retraités.
2. Tarif réduit pour toutes les séances du lundi à l'exception des séances « KinoKids » et des séances organisées dans le cadre d'animations ponctuelles pouvant tirer parti du vecteur film.
3. Pour les séances du mercredi de 18h00 et de 20h30

KinoKids

Tarif préférentiel unique qui s'applique aux spectateurs des programmes dédiés aux jeunes publics désignés sous le vocable « KinoKids ». Il s'applique toute l'année aux séances Kinokids :

- du mercredi, samedi et dimanche
- pendant les vacances scolaires
- pour toutes les séances organisées dans le cadre d'animation ponctuelle pouvant tirer parti du vecteur du film.

Tarif Groupe

Il s'applique pour toutes les séances aux publics suivants : centres de loisirs, scolaires, comités d'entreprises, comités d'œuvres sociales, associations, organismes de droit public et privé sur réservation ou sur la base de pré achat de billets.

Le tarif groupe s'applique également aux animations désignées sous le vocable « ciné tétine » qui concerne des projections spécifiquement dédiées aux tout-petits à partir de 18 mois organisées pour des groupes (crèches et divers établissements d'accueil petite enfance).

Carte d'abonnement

Elle est non nominative et utilisable à toutes les séances. Elle a une durée de validité de un an et 10 séances à compter de sa date d'achat. Elle peut être utilisée plusieurs fois dans la même journée.

Manifestations

Dans le cadre de manifestations initiées par la profession, les tarifs définis à cette occasion pour chaque manifestation par les organismes professionnels partenaires organisateurs se substitueront aux présents tarifs pendant toute la durée de la manifestation.

Gratuité

Le principe de gratuité est prévu dans le cadre de l'exploitation de l'équipement et se traduit par l'octroi ponctuel de billets gratuits notamment dans le cadre de diverses manifestations visant à promouvoir le cinéma en fonction des objectifs de la politique de communication de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ou de la ville de l'Haÿ-les-Roses.

Tarifs spécifiques suivants :

- Ecole et cinéma : 2 €
- Collège au cinéma : 2,50 €
- Ciné Junior : classes et groupes : 2,60 € / Individuels : 2,80 €
- Opéras filmés : plein tarif 15 € / tarif moins de 16 ans : 12 €